

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeTribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

20 MAI 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : 0835 038 950

Nom

(en entier) : **DAWN FOODS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Z.A.S. du Faubourg 0, 7170 Manage****Objet de l'acte : Confirmation du mandat d'administrateur délégué**Extrait des décisions écrites du conseil d'administration prises par décisions unanimes des administrateurs du 1^{er} mai 2026 :

[...]

Les administrateurs prennent les décisions suivantes à l'unanimité dans l'intérêt de la Société :

[...]

3.3. CONFIRMATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE M. STEVEN ERNEST VERWEIJ

Le conseil d'administration décide, pour autant que besoin, de confirmer le mandat de M. Steven Ernest VERWEIJ en tant qu'administrateur délégué de la Société, avec effet depuis la date de renouvellement de son mandat d'administrateur intervenue le 26 mai 2023 pour une période de six ans et qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2028.

3.4. POUVOIRS

Les administrateurs décident de donner tous pouvoirs à Steven Ernest VERWEIJ, afin de, au nom et pour le compte (du conseil d'administration) de la Société :

(a) [...] ; et

(b) signer tout procès-verbal, rapport, registre, acte, accord, convention ou document, de même que poser tout acte, concernant ou en rapport avec ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution des décisions prises et/ou la réalisation de l'opération visée à l'ordre du jour des présentes.

Les administrateurs décident, en outre, d'accorder une procuration spéciale à Me Claire Contreras Latorre et Me Louise Liegois ainsi que tout autre avocat, paralégal, employé ou collaborateur du cabinet d'avocats Liedekerke BV/SRL, dont les bureaux sont situés boulevard de l'Empereur 3, 1000 Bruxelles (Belgique), chacun agissant individuellement et avec possibilité de substitution, afin de rédiger, signer et déposer tous les formulaires de publication (y compris les extraits) et tous les autres documents nécessaires relatifs aux décisions susmentionnées (en ce compris la déclaration sur base de la Loi).

[...]

Pour extrait conforme,
Louise Liegois (Liedekerke SRL/BV)
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge